



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
21/12/2023 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 décembre 2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY, Mme Cindy TISSIER conseillers municipaux.

Excusé : Mr Frédéric GRANDPIERRE

Secrétaire de séance : Mr Laurent GRIOT

ORDRE DU JOUR

- Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16/11/2023 est approuvé à l'unanimité.
- Madame le Maire informe le conseil que la modification n°2 du PLUI aura lieu en 2024. Il conviendra de faire remonter les demandes avant le 30/04/2024.
- Madame le Maire informe le conseil que pour respecter la loi APER (Accélération de la production d'énergies renouvelables) il convient de faire remonter les zones à proposer avant le 31/12/2023 et au plus tard début 2024.
Il conviendra de voir les bâtiments communaux et ou des propositions citoyennes.
(Exemple Bard réunion citoyenne)
- Le conseil est informé que la gestion Natura 2000, gérée auparavant par LFA sera gérée à partir du 1er janvier 2024 par le Parc Livradois Forez.
- Le conseil est informé que le rendez-vous avec Mr Mazaud (Bureau étude LFA) a eu lieu le 12 décembre.
- Un rappel est fait à la commission voirie au sujet de la demande de Carole Blanc pour les fiches patrouilles et ouvrages d'arts
- Le conseil est informé que l'entreprise l'Art du pinceau interviendra le 08 janvier art du pinceau dans l'appartement du 250D rue Antoine Lugnier. La Paroisse aura d'ici là libéré la pièce qui pourra être rajoutée à la location avec l'appartement.
- Le conseil est informé que la porte de l'appartement 1 rue de l'église a été réparée par Mr Jean-Yves BESSEY.



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
21/12/2023 - 20 heures

- Le conseil est informé que la demande d'annulation de titre faite par le comité des fêtes n'a pas pu être faite, car la convention avait déjà été signée.
- Le conseil est informé que la réunion du groupe de travail sur les chemins a été faite en mairie. Pour la prochaine une demande sera faite à Mr Julien Blanchon et aux entreprises de TP pour établir un état des lieux afin de prioriser.
- Des devis sont en attente (Thomas GRIOT et Emilien GRANDPIERRE) pour différents petits travaux.
- Le conseil décide à l'unanimité d'établir une convention d'utilisation du terrain jouxtant la maison de la famille Willaume pour laisser l'utilisation libre et gratuite du terrain.
- Le conseil est informé que le changement de nom de la commune est dans les mains du ministère suite à la validation du département.
- Un point est fait sur le remplacement de la secrétaire de mairie qui a eu lieu un jour en décembre par la secrétaire de mairie volante. Madame le Maire est très satisfaite.
- Monsieur Laurent GRIOT évoque les différents travaux nécessaires sur différents chemins (coupe d'eau, épareuse) et demande s'il est possible de prévoir un budget qui pourrait être consacré, un état des lieux sera fait avec commission. Le conseil approuve à l'unanimité, maintenant que les finances sont correctes il devient intéressant de prévoir des budgets par poste (appartements/chemins/...) et de ne plus se consacrer seulement à l'urgent.
- Monsieur Jérôme VRAY demande à Mme le Maire d'appeler Mr Grange au département au sujet du chemin du champ direction Gros Fayard.
- Monsieur Jean Yves BESSEY demande où en est l'embauche d'un cantonnier. Mme le Maire demande au conseil si l'analyse financière a été lue. Elle fait ressortir que l'embauche reste possible mais fragilisera les finances de la commune. Mme le Maire indique également qu'une personne devra être volontaire pour gérer le poste (embauche / planning / matériel/gestion quotidienne). Monsieur Laurent GRIOT demande à Mme le Maire de contacter le pôle technique Châtelneuf / Essertines / Bard et de demander à Lérigneux comment se passe la mutualisation des moyens.



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
21/12/2023 - 20 heures

- Mme Vanessa ZIEGLER DESTOUR informe le conseil sur la réunion RPI qui a eu lieu fin novembre sur les effectifs. Les 4 prochaines années les effectifs devraient être suffisants. Elle informe également que la réunion en sous-préfecture sur les dérogations scolaires a eu lieu.
- Il est rappelé que d'ici fin février une délibération devra être prise « pour ou contre la poursuite du projet site classé ».
A l'automne 2024 se tiendra certainement une enquête publique.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h00. La prochaine réunion est fixée pour le 06 février 2024.

Approuvé le 06/02/2024, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Laurent GRIOT



